



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 11 FEVRIER 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 5 février 2020.

Présents

M. Jean-Michel LALÈRE, Maire ;

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN Jean-Pierre, Adjoints au Maire ;

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane (a quitté la séance au cours du point 2020-01-12), Mme TRUDEAU Christelle (arrivée au cours du point 2020-01-01), Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. DOMBAL Adrien, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (a quitté la salle au cours du point 2020-01-25, est revenu avant le vote du point 2020-01-26), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam a donné procuration à M. Jean-Michel LALÈRE, Mme BONNET Martine a donné procuration à Mme PLAIRE Claudine, M. DROUIN Thierry a donné procuration à Mme TRUDEAU Christelle, M. BOUILLAUD Stéphane a donné procuration à M. MIGNET Philippe, Mme BEZIAT Delphine a donné procuration à Mme GAILLARD Leslie, Mme TRUDEAU Christelle a donné procuration à M. HOCBON Ludovic, M. FILLONNEAU Gino a donné procuration à M. VERDON Sébastien, Mme WILLEMOT Isabelle a donné procuration à M. FOURAGE Hugues.

Absents

M. NODET Michel.

Secrétaire

Mme CHARTIER Dominique.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le projet de groupement de commandes entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte pour le marché de voirie pour les rues de la Tranchée des Baïonnettes, des Essorts et de la Colinerie :

- **DECIDE** de constituer et d'adhérer au groupement de commandes pour le marché voirie-assainissement rues de la Tranchée des Baïonnettes, des Essorts et de la Colinerie situées à Fontenay-le-Comte, à intervenir entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte; -**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché voirie-assainissement rues de la Tranchée des Baïonnettes, des Essorts et de la Colinerie annexée à la présente délibération ; -**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la demande d'intégration de parcelles au domaine non cadastré :

- **SOLLICITE** du service du cadastre territorialement compétent l'établissement de croquis de conservation, sous la forme de croquis fonciers, pour les parcelles de la liste annexée afin de les intégrer au domaine non cadastré communal immédiatement ; -**DELEGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure.

Concernant la cession rue de l'Ouillette des parcelles cadastrées AV 164-165 et AV 163-166-168 :

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AV n° 164 et 165 d'une superficie totale de 2 727 m², sises 9 rue de l'Ouillette, au prix de 25 € / m² soit 68 175 € net vendeur, à la Société anonyme à directoire et conseil de surveillance CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE, entitée du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, immatriculée au RCS sous le n° de SIREN 332 778 224, dont le siège social est situé 4 rue Gaillon – 75002 PARIS, et à la Société anonyme à conseil d'administration BPIFRANCE FINANCEMENT, immatriculée au RCS sous le n° de SIREN 320 252 489, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc – 94700 MAISONS-ALFORT, pour la réalisation du projet de la Maison départementale de la solidarité et de la famille ; -**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AV n° 163, 166 et 168 d'une superficie totale de 1 394 m², sises 5 rue de l'Ouillette, au prix de 25 € / m² soit 34 850 € net vendeur, à la Société civile immobilière OCEANIS, immatriculée au RCS sous le n° de SIREN 523 613 578, dont le siège social est situé rue Pierre-Gilles-de-Gennes – 85300 CHALLANS, pour la réalisation du projet de la Caisse primaire d'assurance maladie ; -**RENONCE** à la condition suspensive de la signature concomittante des actes prévue initialement aux compromis ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ; -**ABROGE** les dispositions contraires de la délibération du conseil municipal du 17 juillet 2018.

Concernant le projet de cession de parcelles cadastrées YW 144-153 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** la cession à titre gratuit au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée des parcelles cadastrées section YW n°144 d'une superficie de 344 m² et n°153 d'une superficie de 1 059 m², en contrepartie de travaux réalisés sur les voies adjacentes, afin de reconstituer des circulations de qualité pour les riverains ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes notariés à intervenir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant la dénomination d'une rue Paul-CANTREAU :

- **DÉCIDE** d'attribuer le nom de « Rue Paul-CANTREAU (1883-1961) » à la future voie située entre la rue Jean-ROBUCHON et l'accès à l'entreprise SORIBA en extrémité de la rue William-GREGOR.

Concernant l'éclairage de voirie du lotissement de la Colinerie 1 :

- **APPROUVE** la convention n°2018.ECL.0765 entre le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) et la Coopérative Vendéenne du Logement SCP HLM relative aux modalités techniques et financières ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n°2018.ECL.0765 ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant la géo détection et le géo référencement des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service complémentaire hors groupement ayant pour objet de définir la prestation fournie par le SyDEV pour la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et signalisation lumineuse pour un montant de 2500 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SyDEV.

Concernant l'éclairage public des abords de l'église Notre-Dame :

- **APPROUVE** de la convention n°2019.ECL.0936 entre le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) et la ville de Fontenay-le-Comte relative aux modalités techniques et financières pour le déplacement de l'armoire de commande de l'éclairage public EP n°233 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention °2019.ECL.0936 avec le SyDEV.

Concernant une constitution d'une servitude d'implantation de réseaux et de passage :

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude d'implantation de réseaux et de passage en faveur de la Ville de Fontenay-le-Comte sur le fonds servant du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Thiverçay, cadastrée section BE n° 316, pour l'établissement, l'entretien et l'accès à une armoire électrique (et des réseaux et équipements enterrés afférents) située 4 rue du Pont aux chèvres, en contrepartie de l'autorisation donnée à la copropriété de brancher l'alimentation de la gâche électrique du portail sur le comptage municipal, à partir d'une protection séparée à établir par le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Thiverçay ; -**DIT** que ce droit d'implantation et de passage est constitué à titre de servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle cadastrée section BE n° 316 pour s'exercer en tous temps et heures, et tant par les piétons que par tous véhicules (et notamment tous véhicules techniques) par le personnel municipal ou les prestataires de la Ville ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, étant précisé que les éventuels frais d'acte seront à la charge de la Ville.

Concernant une concession de stationnement rue de la Sablière :

- **APPROUVE** dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'immeuble sis 20 rue de la Sablière à Fontenay-le-Comte, cadastré section AR n° 496, la concession de 40 places de stationnement pendant 15 ans, prises sur le parking communal de la Maison des Associations « Francis-BLOCH » et du centre technique municipal, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 4 000 €, payable mensuellement ; -**APPROUVE** la convention de concession à intervenir annexée à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant le rapport annuel de la commission communale d'accessibilité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité ; -**DIT que** ce rapport annuel doit être transmis au Représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Concernant le projet de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU), en partenariat avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

- **APPROUVE** le projet de convention de financement tripartite, entre la Ville de Fontenay-le-Comte, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, et l'Office public de l'habitat Vendée Habitat, en application de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le projet de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU), en partenariat avec l'entreprise sociale pour l'habitat Vendée Logement :

- **APPROUVE** le projet de convention de financement, ci-après annexée, entre la Ville de Fontenay-le-Comte, et l'ESH Vendée Logement, en application de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ; -**PRECISE QUE** cet accord n'est valable que dans le cadre d'une transaction globale intégrant la résidence des 2 et 4 rue des Horts et la parcelle cadastrée section CD n° 301 sis rue F. Roy ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement ainsi que toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le projet de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et plus particulièrement le relogement et l'accompagnement des locataires dont les logements sont concernés par l'opération de démolition :

- **APPROUVE** le projet concerté de charte de relogement des locataires dont les logements doivent faire l'objet de l'opération de démolition prévue au programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) du quartier des Moulins-Liot cofinancé par l'ANRU et ses partenaires ci-après annexé ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de relogement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint technique territorial – TNC à 30h		1
Adjoint technique territorial – TNC à 20h		1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - TC		1
Adjoint technique territorial - TC	4	
Adjoint administratif territorial	1	
Catégorie B		
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe - TC		1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – TC	1	
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe – TC	1	
TOTAL	7	4

Concernant la modification du tableau des effectifs suite à des avancements de grades et des promotions internes :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Au 1^{er} avril 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Agents de maîtrise	3	
Catégorie B		
Technicien	1	
Animateur	1	
Rédacteur	1	
Catégorie A		
Attaché territorial	3	
TOTAL	9	0

Au 1^{er} mai 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} cl.	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl.		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} cl.	2	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl.	1	2
Adjoint d'animation		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl.	2	
Adjoint administratif		2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	11	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	3	11
Adjoint technique		3
TOTAL	20	20

- **DIT QUE** d'autres dossiers d'avancements, présentés par la Ville de Fontenay-le-Comte, seront examinés ultérieurement par la Commission administrative paritaire et donneront lieu aux créations et suppression de postes le moment venu, après le renouvellement du Conseil municipal ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents sous réserve, pour les avancements de grade, de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Concernant la création d'emplois saisonniers pour 2020 :

- **APPROUVE** la création des postes suivants pour la saison estivale 2020 selon le tableau ci-après :

Service	Période	Nombre de postes	Temps de travail	Rémunération
Jeunesse	01/07 au 31/08/2020	4	Temps complet	IB 350 + CP
Les Ricochets	22/06 au 16/08/2020	1	Temps non complet 28 h/hebdo	IB 350 + CP
		1	Temps complet	IB 350 + CP
Musée	15/07 au 20/09/2020	1	Temps non complet 17h30/hebdo	IB 350 + CP
Parcabout	01/04 au 01/11/2020	2	Temps complet	IB 350 + CP
	04/04 au 03/05/2020	1	Temps non-complet 24 h/hebdo	IB 350 + CP
	01/07 au 31/07/2020	2	Temps non complet 24 h/hebdo	IB 350 + CP
	01/08 au 31/08/2020	2	Temps non complet 24 h/hebdo	IB 350 + CP
CTM secteur fêtes	01/04 au 31/08/2020	1	Temps complet	IB 350 + CP
Espaces verts Propreté urbaine	01/04 au 31/08/2020	4	Temps complet	IB 350 + CP
Bâtiments	01/04 au 31/08/2020	1	Temps complet	IB 350 + CP
Voirie	01/04 au 31/08/2020	1	Temps complet	IB 350 + CP

Concernant la prise en charge des frais engagé lors de missions temporaires :

- **FIXE** les cas d'ouvertures et les conditions de prise en charge des frais de déplacements suivant l'annexe à la présente délibération ; **-DIT QUE** les remboursements se feront sur présentation de justificatifs par l'agent sous réserve des conditions particulières suivantes :
- *Principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux fixé par arrêté ministériel ;*
 - *Prise en charge des frais d'hébergement lors des déplacements supérieurs à 140 kms de la résidence administrative ;*
 - *De ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;*
 - *Déplacements remboursés sur la base des indemnités kilométriques dont les tarifs sont fixés par arrêté ministériel ;*
 - *Aucune indemnité ne pourra être versée pour toute période de formation au sein d'un établissement de formation ayant mis en place un régime indemnitaire particulier (INSET, CNFPT, délégation CNFPT) ;*
- RAPPELLE QUE** les bases de remboursement sont fixées par arrêtés ministériels et évolueront en fonction de ceux-ci ; **-ABROGE** les délibérations antérieures et notamment celle du 14 juin 2016 à compter du 1^{er} mars 2020.

Concernant l'indemnisation d'un commerçant dans le cadre de la réhabilitation des halles et de la place du Commerce :

- **APPROUVE** la transaction à intervenir avec M. Benoît ENFREIN, gérant du bar brasserie débit de boisson exploité sous l'enseigne LE LOTUS au 2 rue des halles à Fontenay-le-Comte, relative à l'indemnisation des préjudices subis pour les travaux de réhabilitation des halles et d'aménagement de la Place du commerce, en contrepartie du renoncement à tout recours, pour un montant de 13 599 € ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et à verser cette somme.

Concernant la demande d'un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la Maison des associations :

- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la réhabilitation du bâtiment sise 15 rue de la Sablière à hauteur de 20 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Concernant la rétrocession d'une concession funéraire :

- **DECIDE** la rétrocession d'une concession temporaire située au cimetière de Saint Médard n° 7879 carré 6 plan5 concédée à Madame Anne-Marie RAISON pour une durée de 30 ans ; -**APPROUVE** le remboursement de la somme de 28,49 € à Madame Anne-Marie RAISON ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la participation de la Ville de Fontenay-le-Comte au dispositif « Préférence Commerce » :

- **RENOUVELLE** la participation financière de la Ville au dispositif « Préférence Commerce » initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ; -**APPROUVE** les termes de la convention tripartite pour la mise en œuvre du dispositif « Préférence Commerce » 2020-2021 sur la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**S'ENGAGE** à prendre en charge le coût d'inscription à la démarche pour le commerçant Fontenaisien pour le millésime 2020-2021, à savoir :
 - 75% du coût de la démarche pour tous les commerçants adhérents à l'association de commerçants « Fontenay Action »,
soit 180 € HT pour un commerce, hors cafés-restaurants, restaurants et brasseries (215.28 € TTC)
soit 202.50 € HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie (242.19 € TTC)
 - 50% du coût de la démarche pour les commerçants non adhérents à « Fontenay Action »,
soit 120 € HT pour un commerce, hors cafés-restaurants, restaurants et brasseries (143.52 € TTC)
soit 135 € HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie (161.46 € TTC) ;-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée et l'association des commerçants « Fontenay Action » ;

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'orchestre national A Vent'Age :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Orchestre National A Vent'Age ; -**RAPPELLE QUE** cette subvention sera versée après réception d'un bilan financier et que le montant pourra être révisé en fonction du résultat de ce dernier ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux Subventionnables	Subvention attribuée
RAMBAUD Philippe	14/11/2019	6 Petite Rue	Fenêtres + façade	8 115.00 €	2 000 €
METEAU Julien	19/12/2019	3 Rue Lecomte	Fenêtres + clôture	6 011.05 €	2000 €
BOUILLARD Francine	20/12/2019	14 Rue du Bedouard	Façade + toiture	10 133.73 €	4 000 €
TESSIER Patricia	26/12/2019	13 Rue Georges Clemenceau	Fenêtres + façade	11 151.40 €	4 000 €
PEGOURIE Michèle	10/01/2020	21 Rue Octave de Rochebrune	Fenêtre + toiture + façade	6 753.47 €	2 000€
LECONTE Pascale	16/01/2020	9 Rue Rabelais	Toiture + façade	31 290.00 €	2 000 €
CHESSÉ Claude	30/12/2019	10 Rue des Halles	Façade + ouvertures + toiture	129 929.62 €	2 000 €
VERNY Karine	10/07/2019	39 Bis Rue de la République	Façade + ouvertures	68 540.12 €	2 000 €
CHESSÉ Claude	05/03/2019	112 Rue des Loges	Toiture + ouvertures	13 327.65 €	2 000 €
MAURIN Gilles	22/11/2019	57 Rue du Marchoux	Fenêtres + toiture	7 694.12€	2 000 €

Concernant l'attribution d'une garantie d'emprunt :

- **ABROGE** la délibération n° 2019-07-20 ; -**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 30% pour le remboursement d'un montant total de 1.400.000,00 € souscrit par l'AREAMS auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) et Consignations, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt N° 106054, et destiné à la réhabilitation de la Sablière à Fontenay le Comte, pour du logement social d'urgence. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Caractéristiques du prêt de la CDC: PLU (Prêt Locatif d'Urgence)

- Montant du prêt : 1.400.000,00€
- Durée total : 20 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : -0.2%
- Taux d'intérêt : 0.55%
- Périodicité des échéances : Annuelle

- S'ENGAGE** sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement ;
-**S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

Concernant un vœu pour le développement de la ligne TER la Rochelle La Roche sur Yon et la mise en service de gares intermédiaires :

- **ADHERE ET SOUTIENT** le projet de création d'un service de transport express régional de voyageurs par voie ferroviaire entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon suite aux travaux de réfection de cette voie sur la ligne de chemin de fer Nantes-Bordeaux, avec la création de nouvelles dessertes intermédiaires dans les communes d'implantation de la voie et notamment celle de Les Velluire-sur-Vendée/Fontenay-le-Comte ; -**DEMANDE** à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de s'associer à la démarche et de prendre en compte ce projet pour l'annexer aux documents directeurs du territoire ; -**SOLLICITE** la Région des Pays de la Loire pour mener à bien le projet dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité sur le territoire ; -**DELEGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire valoir les dispositions et objectifs de la présente délibération.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du :
au